

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° RER 2010-09 du 23 septembre 2010 portant délégation de signature
du directeur de département RER au responsable du groupe ressources humaines et formation**

NOR : DEVT1028341S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département RER,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoir consentie le 14 septembre 2010 (note générale n° 2010-08) du président-directeur général de la RATP au directeur de département RER ;
Vu la délégation de pouvoir consentie le 23 septembre 2010 (note de département RER n° 2010-07) du directeur du département RER au responsable du pôle transport et audits,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Marie-Christine RAOULT, responsable des ressources humaines et formation, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs à la délégation ND RER n° 2010-07, notamment les ordres du jour du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail RER.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 23 septembre 2010.

Le directeur du département RER,
M. HENRY